

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL D'ECOLE

Date : 18 / 10 / 2016

ECOLE : Michelet B

2^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine
Asnières-sur-Seine

Participants :

- M. le Maire ou son représentant : Mme GUETTE, adjointe au maire, M MANCIPOZ, 1^{er} adjoint au maire
 - Mme l'Inspectrice de l'Education nationale : Mme Neveu, excusée
 - Mme. Le DDEN : Mme BUSSAT : excusée
 - Mme Beauclair : infirmière municipale.

 - Représentants des parents d'élèves : Titulaires PEEP : Mme Dumay N, Mme Bakhabbaj K, Mme Gatignol V, Mme Ait Ahmed N, Mme Verrier M, Mme Losic F, Titulaires (PEI) : Mme Gaillard V, Mme Fromageau L, Mme Pino P, M Hamm M, M Buisson P. Suppléants : M Arnoldi (PEEP)

 - Enseignants : Mme Bock (CPa) ; Mme Cherif (Cpb) ; Mme Carron (CP-CE1) ; M Saigne (CE1A) ; Mme Benaïssa (CE1b), M Boudella (CE2b) ; M Poirson (CE2A) ; Mme Hostalier (CM1A) ; Mme Doyen (CM1B) ; Mme Giuliani (CM2A) ; M Barone (CM2B) ; Mme Duponteil (UPEAA).
- Excusées : Mme Rose (CPb) ; Mme Gaubichet (CE2A)

Points à l'ordre du jour :

- Organisation de l'école : structure de l'école à la rentrée 2016, infirmière en septembre.
- Vie de l'école : plan Vigipirate ; Classes transplantées, Evaluations CE2, fête du livre, Goûter sans déchets.
- Moyens : travaux dans le grand carré (enlever 2 crochets) ; sécurité : boîte pour la clé du portail
- Divers : commande mobilier (chaises + tabouret) et coopérative scolaire.

Relevé des conclusions du conseil :

Le résultat du vote pour les élections des représentants des parents d'élèves : 44,47%
PEEP : 6 sièges ; PEI (parents indépendants) : 5 sièges ; les 11 sièges sont pourvus.
Distribution aux parents des compétences du conseil d'école / réf : *Code Education D.411-2*

1/ Structure, effectifs de l'école et nouveaux professeurs :

L'école accueille dans son équipe deux nouveaux professeurs :

- CP-CE1 : Mme Florence CARRON
- CM2b : M Pascal BARONE
- Le réseau d'aide (Rased) : Mme LARBANET, psychologue scolaire,
Mme LUIS, maître E et Mme COUSSE, maître G.

Les effectifs au début de l'année 2016 ; la structure reste inchangée par rapport à 2015-16.

- Mme Bock, CPA : 19 élèves
- Mme Chérif, CPB : 20 élèves
- Mme Carron, CP-CE1 : 18 élèves
- M Saigne, CE1A : 25 élèves
- Mme Benaïssa, CE1B : 26 élèves
- M Poirson/Mme Gaubichet, CE2A : 27 élèves
- M Boudella, CE2B : 28 élèves
- Mme Hostalier, CM1A : 22 élèves
- Mme Doyen, CM1B : 22 élèves
- Mme Giuliani, CM2A : 28 élèves
- M Barone, CM2B : 26 élèves
- Mme Duponteil, UPEAA.

Total des effectifs : 262 élèves ; moyenne : 23,81 élèves.

2/ L'infirmière

- L'école accueille une nouvelle infirmière depuis la rentrée scolaire : Mme BEAUCLAIR.
Statut : infirmière municipale sur Asnières.
- Présences sur l'école : lundi et jeudi toute la journée et certains vendredi après-midi.

Son rôle et sa mission : connaître le groupe Michelet ; mise en place des **PAI** : boîtes avec médicaments placés sur l'étagère à disposition des classes et des professeurs.

Dépistage : poids, taille, audition.

Action puberté en période 5; public visé : CM2.

3/ Le Règlement intérieur de l'école :

Le conseil d'école entérine les modifications apportées au règlement intérieur de l'école.

Les cartes Pokemon pour les raisons invoquées restent interdites pendant les jours de classe ; elles sont tolérées le mercredi, lorsque l'enfant reste au centre de Loisirs l'après-midi.

L'entrée et la sortie des élèves scolarisés se fait par le portail de Michelet B aux heures d'entrée et de sortie de l'école. La mairie précise dans la charte périscolaire qu'après l'étude et les Nap, les enfants ne restant pas à la garderie doivent rentrer chez eux.

Après les NAP (Ateliers), la sortie s'effectue par Michelet A.

Dans la cour de récréation : le Grand carré est réservé pour les jeux calmes uniquement.

→ Pour rappel, les horaires :

Le matin : **8h20 et 11h30** et l'après-midi : **13h20 et 15h45**.

Le Plan Vigipirate étant toujours en vigueur une vigilance est recommandée à l'entrée et à la sortie de l'école.

Sortie par Michelet B, à 17h15 pour les élèves restant à l'étude ; pour les cas particuliers consulter la directrice ALSH, Mme Martinis.

Regroupement des élèves à Michelet B : avant de partir vers l'école Michelet A, jusqu'à 18h30.

Les élèves pour le cours d'arabe, le mardi après la classe : sortie par Michelet B à 17h30.

Les élèves participant à l'atelier Petits Echiquiers, le vendredi soir de 17h15 à 18h15, sortent par Michelet B.

Vote : contre : 0 ; abstention : 3 ; pour : 23.

4/ Inclusion des élèves avec handicap à l'école :

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005).

Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Certains enfants connaissent des difficultés d'apprentissage mais ces difficultés ne sont pas reconnues comme un handicap. Les élèves scolarisés avec un handicap bénéficient généralement d'un PPS.

C'est à partir des besoins identifiés que l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) va élaborer le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** de l'élève en situation de handicap, en tenant compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents.

Le PPS assure la cohérence d'ensemble du parcours scolaire de l'élève en situation de handicap.

C'est sur la base de ce projet que la CDAPH prend alors les décisions utiles. Le décret du 11 décembre 2014 précise les différentes décisions qui sont du ressort de la CDAPH.

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité en précisant, si nécessaire :

- la qualité et la nature des accompagnements, notamment thérapeutiques ou rééducatifs
- le recours à une aide humaine individuelle ou mutualisée
- le recours à un matériel pédagogique adapté
- les aménagements pédagogiques

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ont permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. La présence d'un élève porteur de handicap dans la classe amène tous les élèves à poser un autre regard sur la différence mais il est aussi primordial d'apporter aux enseignants une formation qui accueillent dans leur classe les élèves à besoins particuliers. L'assistant de vie scolaire (Avs), dans le parcours de l'élève, représente une aide et un soutien appréciables.

L'équipe de suivi scolaire réalise périodiquement un bilan pour faire le point sur les compétences acquises et sur l'aide à apporter à l'enfant, ceci dans le but d'informer et d'aider la famille dans ses démarches futures.

http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html#Dispositifs_de_scolarisation

4/ Les évaluations diagnostiques au CE2 :

Une évaluation du niveau des élèves **en français et en mathématiques**, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2. Elle doit permettre à chaque enfant des apprentissages plus solides dès l'école primaire, dans une logique de continuité entre les cycles d'enseignement.

Ces évaluations ont été réalisées par les deux classes de CE2 dans la semaine du 12/09 au 16/09/2016. Elles ont permis d'évaluer 32 items en français et 31 items en maths. Effectifs : 53 élèves.

Voici la synthèse des résultats pour les CE2 :

Résultats	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES
En-dessous de 33%	7	10
Entre 33 et 50%	13	8
Entre 50 et 66%	18	11
Au-dessus de 66%	15	24
Total des élèves* au CE2	53	53

*Elèves ayant passés les évaluations ; les élèves en UPEAA ne sont pas évalués en français.
Au CE2 : 4 élèves suivent toujours UpeAA.

En français, 35% des élèves de CE2 ont des compétences à approfondir dans le domaine de la maîtrise de la langue. Cette observation a été révélée à partir de la dictée de mots et l'exercice de la dictée plutôt difficile avec des pluriels et des accords à effectuer dans les phrases. 65% ont une bonne maîtrise de la langue française.

En ce qui concerne la lecture, la réussite est meilleure avec 81,3%.

En mathématiques, 34% des élèves de CE2 ont des compétences fragiles ou à consolider.

Le calcul est à consolider avec les techniques opératoires ainsi que les résolutions d'énoncés complexes.

On considère que 66% des élèves ont un niveau satisfaisant voir très satisfaisant en mathématiques.

La géométrie, obtient une réussite globale satisfaisante avec 65,7%.

5/ Classes transplantées

Cette année, deux classes de CM2 partiront en classes transplantées :

→CM2A, Mme Giuliani, 28 élèves : Classe *chiens de traîneau* à Lou Riouclar ; départ, le 3/01/2017.

→CM2B, M Barone, 26 élèves : classe *char à voile* à Saint- Hilaire ; du 15/05 au 22/05/2016.

Pour la classe de neige, Mme Giuliani demande aux parents qui ont des affaires de neige à donner (bottes et pantalon) de les apporter à l'école. Les enseignants et les parents remercient la mairie d'Asnières.

En tout, ce sont 900 élèves qui en bénéficient, soit 10% des élèves scolarisés.

6/ La sécurité : l'exercice d'intrusion adossé au PPMS :

L'exercice d'intrusion s'est effectué le 11 octobre dans l'après-midi.

Nous avons pu tester le mode « se mettre à l'abri » (cycle 3) et le mode « s'échapper » (CM2, CP et CE1). Cet exercice a duré 8 minutes et les enfants y ont bien participé. Nous avons utilisé comme signal d'alerte la sonnerie de l'école. Lors d'un prochain exercice, l'envoi de sms pourrait être testé.

Le service patrimoine a été informé de la pose d'une boîte pour y laisser la clé du portail.

Monsieur Mancipoz nous indique que la mairie prévoit de la formation auprès des équipes d'animation.

La sécurité a été renforcée avec la mise en place d'un comité de sécurité qui réunit la Police – les Pompiers – la Mairie – l'Education nationale. La mairie a renforcé le système de vidéo surveillance.

7/ Le projet d'école

La lecture, la littérature et le cinéma seront au rendez vous cette année.

• 6 classes participent à Ecole & Cinéma (dispositif cycle 2 et cycle 3).

- 6 classes participent au Prix des incorruptibles avec une sélection de 7 livres par classe.
- Dans le souci d'une continuité pédagogique, l'équipe pédagogique aurait souhaité que le maître E, Monsieur Mathias soit reconduit dans sa fonction pour une 2^e année sur l'école, sachant qu'il avait initié en fin d'année un projet pour enrichir le bagage lexical des élèves dont il assurait le soutien en 2015-16. En 2016-2017, c'est Mme Luis qui assurera cette continuité pédagogique.
- Madame Duponteil continue cette année une nouvelle histoire avec le *Kamishibai* (théâtre de papier en japonais).
- 4 classes sont inscrites pour participer au Rallye Maths tout au long de l'année (4 épreuves).
- Les droits de l'enfant : action interclasses programmée dans la semaine du 21 au 25/11.
- Expo livres : les parents d'élèves bénévoles se proposent d'organiser cette manifestation, le vendredi 2 décembre de 15h à 18h30. Un mot dans les cahiers de correspondance sera fait à cette occasion.
- *Lire et faire lire* : Mme Marquis revient pour la 5^e année consécutive pour lire des contes, le lundi en début d'après-midi auprès des enfants de CP. Début : en novembre.
- Les classes du cycle 2 réfléchissent à un projet autour des pays pour 2017.
- L'expérience *Goûter sans déchets* sera reconduite avec plusieurs dates dans l'année scolaire ; pour une action de sensibilisation à l'éducation au développement durable (EDD).
- Mise en place du nouveau livret scolaire (LSUN) par l'application numérique. Le conseil des maîtres a décidé que la remise des livrets scolaires serait semestrielle ; le 1^{er} livret en janvier 2017 et juin 2017.
- Le blog de l'école sera utilisé pour la vie de l'école et pour y déposer les procès verbaux* des conseils d'école : <http://blog.ac-versailles.fr/simicheletmetaitconte/index.php> (*à lire en ligne).

8/ Sécurité aux abords de l'école :

Problème au niveau du chantier n° 194 de la rue des Bourguignons : passage piétons non respectés.
Mettre un panneau supplémentaire ou déplacer le panneau publicitaire.
Mairie va s'en occuper.
Site internet d'Asnières : changement de numéro de tél pour l'école Michelet B : 01 57 67 67 50

9/ Retro planning pour la rénovation du groupe Michelet :

Monsieur Mancipoz nous fait part des informations qui lui ont été confiées : actuellement, la rue des Bourguignons se trouve en travaux par tronçons. Leur souhait est de veiller à la sécurité des piétons dans une rue très empruntée par les bus et les voitures.
Pour le patrimoine scolaire : l'école sera-t-elle agrandie ? ou restructurée ? Oui, certainement à mettre aux nouvelles normes. Déperdition de chaleur assez conséquente dans l'annexe, bâtiment situé entre les deux écoles Michelet A et Michelet B.
Il apparaît une difficulté sur le plan technique du planning : rénover l'école sous-entend placer des classes dans une école provisoire. Ce qui signifie un terrain pour une école provisoire.
La mairie étudie le dossier et tiendra les parents et les directeurs d'école informés. La mairie réfléchit aussi sur un mode constructif pour aller plus vite.
La restructuration pourrait se faire en deux ou trois phases. La mairie a l'obligation d'entretenir le patrimoine scolaire appartenant à la commune. La réponse de la mairie se fera en 2017, le début des travaux est programmé pour la rentrée 2018.
L'équipe avait posé une question sur la possibilité de commander des cartouches pour les imprimantes dans les classes. Celles-ci pourront être commandées sur le site Alda.

10/ Coopérative scolaire

L'appel aux dons des familles se fera en deux fois pendant l'année 2016-17 ; le 1^{er} appel en septembre et le 2^e appel en janvier/février 2017.

Pour de plus amples informations sur le LSUN, vous pouvez consulter le blog de la circonscription :
<http://blog.ac-versailles.fr/inspectioncirconscription2/index.php/post/16/10/2016/L-%C3%A9valuation-%C3%A0-l-%C3%A9cole-Le-livret-scolaire-unique%2C-du-CP-%C3%A0-la-troisi%C3%A8me>

Fait à Asnières, le 5 novembre 2016

Le Secrétaire de séance :
Madame Doyen

Le Président du Conseil d'École :
Le directeur, Alain Poirson